© Klaas Lingbeek-van Kranen - © Nick Schlax

fr

Press release | 19.11.2020

Le Conseil d’État somme la France d'agir face aux changements climatiques

Climat/ Décision historique

Aujourd'hui, jeudi 19 novembre, le Conseil d’État a rendu un arrêt historique suite à la plainte de Damien Carême et de la ville de Grande-Synthe, dont il fut maire pendant 20 ans. Saisi en 2018 par celui qui siège désormais au Parlement européen dans le groupe des Verts-ALE, le Conseil d’État donne trois mois au gouvernement pour justifier l'absence de mesures complémentaires pour respecter ses objectifs climatiques, que ce soit ceux actés lors de la signature de l’Accord de Paris ou dans les textes européens.

Damien Carême, député européen, membre du groupe des Verts/ALE, ancien Maire de Grande Synthe, réagit à cet arrêt historique :

"Je me réjouis de cette décision du Conseil d’État qui sonne le glas de l’inaction climatique. Cet arrêt condamne l'État à mettre en oeuvre les objectifs fixés pas l'Accord de Paris, il était temps ! C'est insupportable de voir un gouvernement signer des accords et se targuer de son ambition climatique mais ne rien faire pour les mettre concrètement en œuvre. La réalité c'est que la France n’est pas à la hauteur. Pire, elle figure parmi les plus mauvais élèves européens s’agissant du développement des énergies renouvelables ou de l’efficacité énergétique. L'État a désormais trois mois pour justifier que les mesures prises permettront d'atteindre nos objectifs climatiques, en particulier la réduction des émissions de 40% d'ici 2030.

Je me suis appuyé sur les études scientifiques qui établissent des risques de submersion de la ville de Grande-Synthe dans moins de 30 ans pour engager cette action en justice. 30 ans, c’est une génération, ce sont nos petits enfants ! Aujourd'hui chaque jour compte dans la lutte contre le changement climatique. Il faut immédiatement mettre en œuvre une transition écologique ambitieuse, mettre un terme à notre dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire, et investir massivement dans les énergies renouvelables.

Je tiens par ailleurs à remercier sincèrement Corinne Lepage pour son accompagnement dans cette action en justice. Débouté en tant qu’individu, le Conseil d’État ayant considéré que je n’avais pas d’intérêt individuel à agir, nous nous réservons le droit avec Corinne Lepage de saisir la Cour Européenne des Droits de l’Homme de Strasbourg. Nous avons tou.te.s, en tant qu’être humain, une légitimité à agir contre l’inaction climatique de l’État : il en va de notre avenir sur une planète vivante et apaisée."

Recommended

Press release

Tim Hurst (CC BY-SA 2.0)



Methane Regulation: European Parliament capitulates to…

22.10.2026

Press release



[We cannot afford inaction - phase out climate killers …]

16.09.2026

News

© European Union 2015 - Source EP



[PLENARY FLASH: Greens/EFA Priorities 14 to 17 Septemb…]

11.09.2026

Press release

ELG21



[Wildfires: Greens/EFA call for urgent Heatwave Action …]

28.07.2026

Please share

- E-Mail